La République du Centre, 23 mai 2020

AUXILIAIRES DE VIE ■ Non bénéficiaires de la prime d'État

« Manque de reconnaissance »

L'aide à domicile, qui n'était pas prioritaire lors de la dotation de masques, au début de l'épidémie, aurait-elle encore été oubliée par le gouvernement qui ne l'avait pas inclus dans la liste du personnel médico-social à qui est promis une prime exceptionnelle ?

Cet « oubli » ou « injustice » a été dénoncé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et par Jean-Bernard Pearon, directeur de l'ADMR Loiret, qui ne sait pas comment la qualifier. Il n'est d'ailleurs qu'à demi satisfait du rectificatif apporté par l'État dans un communiqué publié le 11 mai : « Cette prime (pour les Ehpad) sera également versée dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile, dont l'engagement durant la crise est à souligner. Les échanges se poursuivent avec les départements, dans le respect des compétences de chacun, pour en assurer le financement. »

Dans le flou

Quel sera le montant de la prime, qui la versera et quand ? Le flou demeure.

INTERVENTION. Gaëlle Brimaud équipée. PHOTO CH.G.

Ce que regrette le directeur de l'ADMR au vu de l'investissement des auxiliaires de vie qui, au début de la crise, se rendaient au travail sans protection (ce que leur reprochaient parfois les bénéficiaires de l'aide à domicile et les infirmières qui intervenaient chez les mêmes personnes !) la peur au ventre car le virus n'était pas bien connu. « Mais les personnes dont on s'occupe, il faut qu'on s'en occupe », entendait le directeur de l'ADMR, qui souligne l'investissement de ses salariés. « Nous avons connu un taux d'absentéisme de seulement 28 % au lieu de 12 à 13 % », se réjouit-il.

Alors quand ses salariées lui demandent ce qu'il en est de cette fameuse prime, il aimerait pouvoir leur répondre plus précisément.

Gaëlle Brimaud, auxiliaire de vie, a le sentiment d'un « manque total de reconnaissance ». Et elle en donne un exemple. « Une collègue a été touchée par le Covid-19 mais comme elle n'est pas aide-soignante, ce ne sera pas reconnu comme maladie professionnelle ». Les auxiliaires de vie sont en équilibre entre le paramédical et le social. « Le diplôme d'auxiliaire de vie est inclus dans le secteur social mais quand on fait une toilette on fait à peu près la même chose qu'une aide-soignante ».

Le ménage, la prise des repas ne représentent qu'une partie de l'activité de l'aide à domicile, chargée aussi de la surveillance, de la prise des médicaments, des transmissions d'informations avec les collègues, la famille, de préparer la personne pour un rendez-vous médical… « Nous ne sommes ni aide-ménagère ni aide-soignante, nous sommes la fusion des deux », précise Gaëlle Brimaud. ■

Philippe Abline
philippe.abline@centrefrance.com

Phoca PDF